**ELEMENTS QUI VOUS AIDERONT A COMPLETER LE FORMULAIRE D’APPEL A PROPOSITIONS**

**1. INTITULE DE LA PROPOSITION**

**2. identite dES parties prenantes et partenaires associés**

Il est important de noter que votre projet doit être porté par au minimum un opérateur wallon ou bruxellois et un opérateur congolais.

Pour chaque opérateur, merci d’indiquer :

* Le nom complet (+ abréviation)
* Le statut
* L’objet social
* La personne de contact
* L’adresse postale et électronique
* Le numéro de téléphone et/ou de GSM
* Le n° d’entreprise
* Les coordonnées bancaires avec IBAN et SWIFT

Vous devez également, le cas échéant, mentionner les partenaires associés au projet.

**3. Axe stratégique prioritaire**

Votre projet doit s’inscrire au moins dans un des axes stratégiques définis par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir :

* Axe 1 : Développement d’activités économiques

Soutien au développement de structures et à la création d’entreprises, notamment dans le secteur de l’agriculture et de l’élevage incluant également un volet formation et sécurité des filières d’approvisionnement alimentaire.

* AXE 2 : Renforcement des institutions provinciales

Renforcement des capacités des entités territoriales décentralisées et de partenariats au niveau des provinces wallonnes.

* Axe 3 : Culture

Un accent spécifique sera mis sur l’accompagnement des industries culturelles émergentes dans les domaines de la musique et du cinéma à se structurer de manière pérenne. Il s’agira prioritairement de répondre au besoin d’accompagnement en management des structures culturelles via des outils innovants tel le coaching en incubation d’entreprises culturelles mais aussi de permettre par le développement des capacités institutionnelles et de formation de renforcer le tissu créateur d’emplois et générateur de revenus.

* Axe 4 : Education

La formation des enseignants et prioritairement le développement d’une compétence locale dans le domaine du numérique et de la formation à distance.

La formation dans le domaine du sport et plus particulièrement le renforcement des capacités des cadres du Ministère du Sport et des fédérations sportives dans le domaine du sport féminin (football et basket) ainsi que l’appui à la gestion et à la pérennisation des infrastructures sportives issues des Jeux de la Francophonie.

En outre, une attention particulière doit être portée aux enjeux transversaux suivants :

* La promotion des droits humains et égalité des genres
* Le renforcement des capacités des individus à assurer leur autonomie politique, sociale et économique
* La valorisation de la femme et des jeunes filles avec une attention particulière sur la situation des femmes en zones rurales (conditions de vie, formation, …)
* Le soutien aux initiatives publiques ou privées de décentralisation
* La prise en compte de l’impact environnemental
* La recherche de synergies et de partenariats.

**4. PERIODE COUVERTE PAR la proposition**

Il s’agit du nombre d’années sur lequel votre projet s’étend.

**5. ContexteS general et specifique dans leSquelS s’inscrit la proposition (maximum 200 mots)**

Avant de planifier votre projet, il est essentiel d’analyser le contexte dans lequel celui-ci va s’inscrire. Pour ce faire, il peut être intéressant d’utiliser la méthode PESTEL : analyse du contexte Politique, Economique, Social, Technologique, Environnemental et Légal. L’analyse de ce contexte externe vous permettra d’identifier non seulement les éléments et acteurs favorables au projet que vous souhaitez mener mais également de dégager les éléments et acteurs défavorables et potentiellement nuisibles à votre projet. Ceux-ci devront alors être intégrés dans votre analyse des risques (point 15 du formulaire). Cette analyse vous permettra par ailleurs de confirmer ou non que votre projet répond bien aux besoins de la situation. En effet, la décision de mettre en œuvre un projet fait suite à l’identification d’un besoin qui doit être clairement énoncé́ dans l’analyse du contexte.

Notez que seuls les éléments les plus pertinents de votre analyse doivent être mentionnés (maximum 200 mots).

**NB**: S’il s’agit d’un projet qui a déjà été sélectionné lors d’une précédente CMP, merci de mentionner les résultats de la phase précédente ainsi que les motifs de la poursuite.

**6. BENEFICIAIREs (= Ayants droit et nombre)**

Il vous est demandé d’indiquer ici quels sont les bénéficiaires de votre projet ainsi que leur nombre (si vous ignorez le nombre précis, indiquez une estimation). Notez que les bénéficiaires sont les personnes qui vont profiter des effets positifs de votre projet.

Parmi ces bénéficiaires, on distingue les « bénéficiaires ultimes » et les « bénéficiaires finaux ». Les bénéficiaires finaux sont ceux qui seront atteints positivement au terme du projet alors que les bénéficiaires ultimes sont ceux qui seront impactés positivement sur le long terme (exemple : la population dans son ensemble).

**7. GROUPEs CIBLEs (= quels groupes et nombre)**

Il est question ici de citer les groupes cibles de votre projet ainsi que leur nombre. Les groupes cibles ne sont pas à confondre avec les bénéficiaires. Les groupes cibles sont les personnes ciblées par les changements intermédiaires, les personnes qui seront « renforcées » au terme de votre projet. Notez que vous pouvez viser différents changements (au niveau des compétences, des capacités, des savoir-faire, des connaissances, de l’estime de soi, de l’organisation, des relations, …).

**8. OBJECTIFS GENERAUX**

Les objectifs généraux sont les changements ultimes visés sur le long terme au niveau de la société. Pour définir ces objectifs, il est recommandé de se référer aux 17 Objectifs de Développement Durable développés par l’ONU. Vous pouvez également vous baser sur une ou plusieurs cibles stratégiques issues du cadre stratégique commun des acteurs de la coopération non gouvernementale belge. Par ailleurs, vos objectifs généraux peuvent aussi s’inscrire dans une ou plusieurs politiques locales en lien avec votre projet.

**9. OBJECTIF SPECIFIQUE** (+ **indicateurs**)

L’objectif spécifique correspond au changement final visé au niveau de vos bénéficiaires finaux.

Il vous est également demandé d’indiquer quels sont vos indicateurs pour cet objectif spécifique. En effet, afin d’assurer un suivi et une évaluation du projet, il est nécessaire de définir des indicateurs qui permettront de vérifier si l’objectif spécifique a été atteint. L’OCDE définit un indicateur comme suit : *« facteur ou variable, de nature quantitative ou qualitative, qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer ou d’informer des changements liés à l’intervention ou d’aider à apprécier la performance d’un acteur de développement ou la plus-value qu’il apporte ».*

Notez qu’il existe deux types d’indicateurs :

* Indicateurs quantitatifs : ce sont des mesures discrètes comme le nombre, la fréquence, le pourcentage et le ratio (exemple : le nombre de femmes victimes de violences intrafamiliales).
* Indicateurs qualitatifs : il question ici de mesurer la perception d'une personne ou d'un groupe sur la concordance avec les normes établies, la présence ou l'absence de conditions précises, la qualité de quelque chose ou l'opinion à l'égard de quelque chose (exemple : l’opinion suite à une campagne de sensibilisation).

Pour mesurer l’effet, il faudra comparer la valeur de base de chaque indicateur à la valeur atteinte au bout de X temps.

**10. RESUME OPERATIONNEL ET DESCRIPTION DE LA STRATEGIE GLOBALE POUR OPERER LE CHANGEMENT**

Il s’agit ici de décrire en quelques lignes (maximum 200 mots) comment vous comptez induire les changements (aux différents niveaux) et atteindre ainsi vos objectifs et résultats. Quelles stratégies comptez-vous mettre en place pour atteindre vos différents niveaux de changements ?

**11. RESULTATS ATTENDUS POUR ATTEINDRE L’OBJECTIF SPECIFIQUE** **(+ indicateurs)**

Les résultats immédiats sont l’ensemble des changements intermédiaires visés au niveau des groupes cibles suite aux activités mises en œuvre.

Ici encore il est nécessaire d’indiquer les différents indicateurs qui permettront de mesurer chaque résultat obtenu. Notez qu’un résultat n’est pas équivalent à une réalisation. Par exemple, la réalisation d’une campagne de sensibilisation ne signifie pas forcément que les personnes ont été sensibilisées à la problématique en question. La réalisation d’une activité ne va pas forcément déboucher sur les résultats attendus. Pour vérifier si l’activité a produit un effet concret sur vos groupes cibles, il faudra se référer aux indicateurs que vous avez définis.

**12. EN CAS DE RECONDUCTION (INDIQUER LES RESULTATS DE LA PHASE PRECEDENTE ET LES MOTIFS DE LA POURSUITE)**

**13. ELEMENTS DE PERENNISATION (INSTITUTIONNELLE, SOCIALE ET FINANCIERE) DES RESULTATS DU PROJET**

Chaque projet est limité dans le temps. Cependant, l’objectif d’un projet de développement est qu’il devienne durable, qu’il s’autonomise une fois que l’aide extérieure aura cessé. Ainsi, il est nécessaire d’analyser, depuis le démarrage du projet, la manière dont sa pérennisation et ses avantages pourront être garantis. A cet effet, plusieurs éléments sont à prendre en compte, dont :

* Appropriation et Approche participative

L'objectif de durabilité a de meilleures chances d'être réalisé si les populations cibles du projet s’approprient ce dernier. Il s’agit du principe d’appropriation mis en avant par la Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide au développement. Notons que ce principe d’appropriation ne peut être atteint qu’en adoptant une approche participative. En effet, il est recommandé d’inclure les groupes cibles et bénéficiaires à toutes les étapes de votre projet (de la conception à l'évaluation finale) afin de développer les aptitudes, les compétences ainsi que la confiance en eux dont ils ont besoin pour continuer, après votre départ, les activités initiées durant le projet.

* AnCRAGE institutionnel et alignement

L'objectif de durabilité a de meilleures chances d'être atteint si un soutien institutionnel est établi dès le début du projet car les acteurs institutionnels pourront assurer un rôle de relais sur le plan financier. Afin de favoriser ce soutien institutionnel, il est important que votre projet s’aligne sur les politiques et priorités définies par l’Etat dans lequel votre projet a lieu. Il s’agit ici d’un autre principe fondamental mis en exergue par la Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide au développement : le principe d’alignement*.* Les pays en développement définissent leurs propres stratégies de réduction de la pauvreté, améliorent leurs institutions et luttent contre la corruption. Il est recommandé de s’aligner sur ces objectifs et de s’appuyer sur les systèmes locaux.

**14. Description des PRINCIPALES activites et chronogramme/année**

Il s’agit d’expliciter plus en détail les différentes activités prévues et d’indiquer sur quelles périodes elles seront réalisées (chronogramme).

**15. LISTE DES PRINCIPAUX RISQUES (maximum 20 lignes)**

Il est nécessaire d’indiquer ici les éléments et acteurs externes défavorables identifiés lors de l’analyse du contexte PESTEL (Politique, Economique, Social, Technologique, Environnemental, Légal). Il peut être intéressant d’indiquer également à quel niveau ces risques se situent (risques au niveau des ressources, des activités, des réalisations, des résultats immédiats, de l’objectif spécifique, des objectifs généraux).

Notez que s’il s’agit d’un risque faible (peu probable et sans gravité importante), vous pouvez le formuler sous forme « d’hypothèse positive ». S’il s’agit d’un risque moyen (plus ou moins probable et plus ou moins grave), il est nécessaire de mentionner les stratégies de mitigation que vous comptez mettre en place afin d’atténuer ce risque et ainsi favoriser la réussite du projet. Enfin, s’il s’agit d’un risque dit fatal (probable et grave), quatre possibilités s’offrent à vous :

1) renoncer au projet

2) sous-traiter à un de vos partenaires

3) convertir le risque en conditions préalables (= prérequis à lever avant le démarrage)

4) convertir le risque en résultat à atteindre.

**16. SYNERGIES ET COMPLEMENTARITES ENVISAGEES**

Il vous est demandé de mentionner les synergies et complémentarités que vous envisagez dans le cadre de votre projet.

Une synergie est une relation au sein de laquelle plusieurs acteurs s’associent dans le but de réaliser un même objectif spécifique, une même mission. Notez que dans le cadre d’une synergie, il est nécessaire de signer une convention de collaboration.

Au contraire, une complémentarité est une relation au sein de laquelle les acteurs partenaires ont la même vision, le même objectif général, mais visent un objectif spécifique différent. Dans ce cas, la contractualisation n’est pas indispensable.

**17 A 20. BUDGET ET CONTRIBUTIONS (FINANCIERES ET MATERIELLES)**

Budget sollicité auprès de WBI (moyens et bourses) cfr annexe budgétaire

Contribution de l’opérateur (partenaire de Wallonie-Bruxelles)

Contribution de l’opérateur (partenaire de la République Démocratique du Congo)

Autres contributions